



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Orthorisq

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2015
Association Orthorisq
56, rue Boissonade - 75014 Paris
Ce rapport contient 14 pages
Référence : GM-154-005

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Orthorisq

Siège social : 56, rue Boissonade - 75014 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2015

A l'Assemblée générale de l'Association Orthorisq,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Orthorisq, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables :

La note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la constitution des fonds dédiés et au correct rattachement à l'exercice des cotisations des membres et des aides versées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie à votre association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

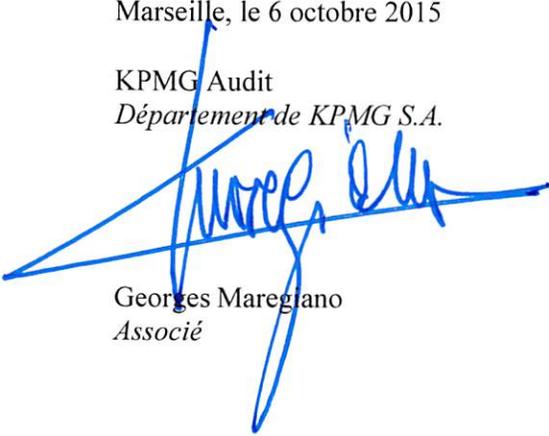
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 6 octobre 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé

ASSOCIATION ORTHORISQ

56, rue Boissonnade

75 014 PARIS

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

SOMMAIRE

Bilan au 30 juin 2015	
Actif	3
Passif	4
Compte de résultat au 30 juin 2015	
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Règles et méthodes comptables	6
Notes sur le bilan actif	7
Notes sur le bilan passif	8
Notes sur le compte de de résultat	10
Autres informations	10

Bilan au 30 juin 2015

Présenté en Euros

ACTIF

	Montant brut	30 juin 2015 Amortissements ou provisions	Montant net	30 juin 2014
Actif immobilisé				
Frais d'Etablissement	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	148 914	122 729	26 184	27 337
Immobilisations incorporelles en cours	9 642	-	9 642	14 193
Immobilisations incorporelles	158 556	122 729	35 826	41 530
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Matériel et outillage	-	-	-	-
Matériel spécifique d'exploitation	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 374	1 853	1 521	1 748
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3 374	1 853	1 521	1 748
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières *	-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé	161 930	124 582	37 347	43 278
Actif circulant				
Stocks et en cours	-	-	-	-
Avances et acptes versés sur commandes	17 500	-	17 500	16 500
Créances usagers et comptes rattachés	423 050	100 300	322 750	349 150
Autres créances diverses	842	-	842	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 041 272	-	1 041 272	768 510
Charges constatées d'avance	6 993	-	6 993	7 976
Total de l'actif circulant	1 489 656	100 300	1 389 356	1 142 136
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Total de l'actif	1 651 586	224 882	1 426 704	1 185 415
* dont à moins d'un an :	-	-	-	-

Bilan au 30 juin 2015

Présenté en Euros

PASSIF

	30 juin 2015	30 juin 2014
Fonds associatifs et réserves		
Fonds associatifs sans droit de reprise	349 008	289 524
Report à nouveau	38 382	59 484
Résultat de l'exercice	-	-
Autres fonds associatifs	-	-
Total des Fonds associatifs et réserves	387 390	349 008
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total des provisions pour risques et charges	-	-
Fonds dédiés	874 540	642 203
Dettes		
Emprunt obligataire	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit **	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes financières *	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 571	68 327
Dettes fiscales et sociales	17 665	20 431
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	1 637	11 296
Dettes d'exploitation	73 873	100 954
Produits constatés d'avance	90 900	93 250
Comptes de régularisation	90 900	93 250
Total dettes et comptes de régularisation	164 773	194 204
Ecart de conversion passif	-	-
Total du passif	1 426 704	1 185 415
* dont à moins d'un an :		
** dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banque	-	-

Compte de résultat au 30 juin 2015

Présenté en Euros

	30 juin 2015	30 juin 2014
Produits d'exploitation	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Subventions d'exploitation	728 500	751 000
Dons	-	-
Cotisations	189 450	181 250
Legs et donations	-	-
Produits liés à des financements réglementaires	-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	642 203	311 373
Autres produits	5	4
Reprise provisions	100	10 000
Produits d'exploitation	1 560 258	1 253 627
Autres achats non stockés	1 008	514
Services extérieurs	85 220	83 401
Autres services extérieurs	436 844	342 006
Impôts & taxes	556	227
Salaires et traitements	71 431	73 246
Charges sociales	29 323	30 513
Dotations aux amortissements	41 082	16 346
Dotations aux provisions	300	100
Autres charges	985	5 703
Engagements à réaliser sur ressources affectées	874 540	642 203
Charges d'exploitation	1 541 290	1 194 259
Résultat d'exploitation	18 967	59 368
Produits financiers de participation	-	-
Intérêts et produits assimilés	8 092	962
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Produits financiers	8 092	962
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-
Différences négatives de change sur opérations financières	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier	8 092	962
Résultat courant	27 059	60 330
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 522	154
Produits de cessions d'actif	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Produits exceptionnels	11 522	154
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200	1 000
Valeurs comptables des actifs cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	200	1 000
Résultat exceptionnel	11 322	(846)
Résultat avant participation et impôt société	38 382	59 484
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat net	38 382	59 483

ANNEXES

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association ORTHORISQ a poursuivi son activité sur l'exercice, conformément à son objet. Les subventions d'exploitation sont en légère baisse de 3 % et s'établissent à 728 500 euros. Elles étaient de 751 000 euros sur l'exercice précédent. Les cotisations sont en hausse de 4,5 % et s'élèvent à 189 450 euros contre 181 250 euros pour l'exercice précédent. L'activité de la période permet de dégager un excédent de 38 382 euros contre un excédent de 59 484 euros pour les douze mois précédents.

Un affinement des méthodes de gestion a conduit à modifier les charges prises en compte dans le calcul des fonds dédiés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'administration.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2015 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les aides allouées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie sont perçues après que les membres éligibles de l'association aient déclaré les évènements porteurs de risques et validé leurs bilans.

Le produit est comptabilisé sur la base du nombre de membres éligibles ayant déclaré leurs "évènements porteurs de risque" sur l'exercice et validé leurs bilans.

Les cotisations dues par les membres sont comptabilisées sur la base du nombre de membres de l'association.

Les sommes étant versées pour une année civile, un produit constaté d'avance est comptabilisé pour la partie relative au 2nd semestre 2015.

Elles ont été calculées en fonction des informations disponibles à la date d'établissement de ces comptes, étant précisé que la période de validation des engagements pris par les membres pour l'année 2015 s'étend jusqu'au 30 juin 2016.

Les fonds dédiés sont constitués de l'excédent constaté entre les sommes allouées par les CPAM et les dépenses supportées sur l'exercice pour assurer l'expertise des EPR.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

SITUATION FISCALE

Les activités de l'association sont placées hors du champs d'application des impôts commerciaux.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation est intervenu au cours de l'exercice..

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation est intervenu au cours de l'exercice.

Il existe aucune dérogation aux règles et principes comptables.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	123 405	35 151	-	158 556
Immobilisations corporelles	3 374		-	3 374
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	126 779	35 151	-	161 930

Amortissements et provisions d'Actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	81 874	40 855	-	122 729
Immobilisations corporelles	1 626	228	-	1 853
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	83 500	41 083	-	124 582

Etat des créances

	Montant Brut 06/2015	A un an	A plus d'un an	Montant Brut 06/2014
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Créances de l'Actif circulant	423 050	423 050	-	449 250
Charges constatées d'avance	6 993	6 993	-	7 976
TOTAL	430 043	430 043	-	457 226

Provisions pour dépréciation

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Comptes de tiers	100 100	300	100	-	100 300
Comptes financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	100 100	300	100	-	100 300

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour un montant de 6 993 euros correspondent à des frais généraux dont la facturation a été reçue avant le 30 juin 2015 et dont la période d'exécution interviendra à compter du 1^{er} juillet 2015.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Fonds associatifs et réserves**

	1 ^{er} juillet 2014	Affectation du résultat 11/2014	Mouvements de l'exercice	30 juin 2015
Réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	289 524	59 484	-	349 008
Résultat de l'exercice	59 484	(59 484)	38 382	38 382
Autres fonds associatifs	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total Fonds associatifs et réserves	349 008	-	38 382	387 390

Provisions

Une provision pour dépréciation des cotisations 2014 a été constituée au 30 juin 2015 pour 300 euros. Cette dépréciation concerne les cotisations à recevoir à plus d'un an.

Fonds dédiés

	30/06/2015	30/06/2014	Variations
Fonds dédiés sur fonds CPAM	874 540	642 203	232 337
Fonds dédiés subventions MSS	-	-	-
Total Fonds associatifs et réserves	874 540	642 203	232 337

Etat des dettes

Dettes	TOTAL 06-2015	Échéances à 1 an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances de plus de 5 ans	TOTAL 06-2014
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	-	-	-
Fournisseurs	54 571	54 571	-	-	68 327
Fournisseurs immobilisations	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	900
Dettes fiscales et sociales	17 665	17 665	-	-	20 431
Autres dettes d'exploitation	1 637	1 637	-	-	11 296
Produits constatés d'avance	90 900	90 900	-	-	93 250
Dettes d'exploitation	164 773	164 773	-	-	194 204
Total passif circulant	164 773	164 773	-	-	194 204

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits ordinaires dont l'impact sur le résultat est reporté à un exercice ultérieur.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation

La ventilation des produits d'exploitation par source se présente comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice 30/06/2015	Taux	Exercice 30/06/2014	Taux
Subventions d'exploitation	728 500	47%	751 000	60%
Cotisations adhérents	189 450	12%	181 250	14%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	642 203	41%	311 373	25%
Autres produits	5	0%	4	0%
Reprises de provisions sur créances	100	0%	10 000	1%
TOTAL	1 560 258	100%	1 253 627	100%

Transfert de charges

Il n'est pas intervenu de transfert de charges sur l'exercice.

Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles qui s'élèvent à 200 euros sont des remboursements de trop perçus de cotisations 2008 et 2009.

Les produits exceptionnels qui s'élèvent à 11 522 euros représente, d'une part, pour un montant de 11 000 euros, les prix SHAM 2011 et 2012 dont l'obligation de versement s'est éteinte, et d'autre part, pour 522 euros, divers produits sur exercices antérieurs.

6. AUTRES INFORMATIONS

Engagement hors bilan

Il n'y a pas de sureté réelle reçue ou donnée au 30 juin 2015.

Aucune information en matière de crédit-bail ne doit être donnée, l'association n'ayant pas souscrit ce type de contrat.

Rémunération des experts

Le montant global de rémunération (honoraires ou salaire brut) des 5 cinq principaux experts s'élève à 137 KEUR au titre de l'année 2014-2015.

Effectif au 30 juin 2015

L'association emploie une personne.

Par ailleurs, elle a recours aux chèques emplois associatif pour les interventions de certains experts.

Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7-1° d du CGI et de l'article 242 c, le montant global de rémunération des dirigeants (honoraires ou salaire brut) s'élève à 80 KEUR au titre de l'année 2014-2015.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2014-2015 est de 10 200 euros.